

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet, de la sécurité intérieure et de la protection civile

Bureau des affaires générales et politiques

Références : DG

Affaire suivie par Damien GOURDOL 04 50 33 61 13 damien.gourdol@haute-savoie.gouv.fr Annecy, le lundi 11 juillet 2011

Le préfet de Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs les maires du département (en communication à Messieurs les sous-préfets)

Circulaire

<u>OBJET</u>: Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France – Dimanche 17 juillet 2011

Pièce Jointe: Message du secrétaire d'Etat aux anciens combattants

A l'occasion de la Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France, j'ai l'honneur de vous transmettre le message de M. Marc LAFFINEUR, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, qu'il vous appartiendra de lire, lors de la cérémonie organisée par vos soins pour la circonstance.

Il est souhaitable, comme les années précédentes, que la population soit largement associée à cet hommage, notamment par l'intermédiaire des associations représentatives des communautés persécutées juives et tsiganes.

Je vous rappelle également, comme pour toute journée nationale, que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises ce dimanche 17 juillet 2011.

Philippe DERUMIGNY

Message à l'occasion de la journée nationale à "la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France "

17 juillet 2011

Le 16 juillet, au matin, débute la plus grande arrestation massive de Juifs réalisée en France pendant la Seconde Guerre mondiale. Une opération qui destine plus de 13 000 d'entre eux, hommes, femmes et enfants, aux camps de la mort. Une opération qui consacre définitivement l'ignominie du régime de Vichy. Une opération qui souille encore notre mémoire nationale.

En ces jours suffocants d'un été parisien, 9 000 policiers et gendarmes ont pour mission d'arrêter, acheminer et parquer une population hagarde et terrorisée, qu'une lueur d'espoir sciemment entretenue par les autorités conduit à emprunter le chemin de l'anéantissement. Sur les 13 152 Juifs raflés les 16 et 17 juillet 1942, 7 000 environ seront dirigés vers le Vélodrome d'hiver. Ils y demeureront 5 jours dans des conditions d'enfermement inhumain et de promiscuité dégradante, avant d'être expédiés, par étapes, vers une destination lointaine, Auschwitz. Seuls 25 adultes et une poignée d'enfants en reviendront.

Partie intégrante d'une action planifiée à l'échelle de l'Europe et cyniquement baptisée « vent printanier » par les autorités allemandes, la rafle du Vel d'Hiv illustre jusqu'à l'écœurement la froide obstination d'une collaboration inique entre l'occupant nazi et ses séides français, incarnés par René BOUSQUET, secrétaire général de la police nationale, et Louis DARQUIER de PELLEPOIX, commissaire général aux questions juives.

Elle s'inscrit dans le droit fil d'une politique amorcée dès la défaite de 1940, par l'Etat français, et qui ne fait que s'amplifier l'année suivante, quand, en trois rafles successives, en mai, août et décembre, plus de 8 500 Juifs, étrangers puis français, sont arrêtés à Paris avec la complicité de la police française.

Enfermés dans des camps comme ceux de Drancy, de Compiègne, ou encore de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers, ils sont ensuite déportés dans ce que la propagande désigne pudiquement sous le vocable trompeur de "camps de travail"...

Entre 1941 et 1944, près de 76 000 Juifs de France sont ainsi voués à l'extermination. La seule année 1942 voit la déportation de 42 000 d'entre eux. La rafle du Vel d'Hiv compte pour plus d'un cinquième dans ce macabre bilan.

En cette journée du souvenir, nos pensées vont aux victimes du convoi n° 6, parties ce même 17 juillet 1942 vers Auschwitz afin de « faire de la place » dans les camps du Loiret aux personnes arrêtées lors de la rafle du Vel d'Hiv.

Elles vont également aux autres peuples qui furent les victimes d'un ostracisme d'Etat. Ainsi des Tziganes, dont plusieurs milliers furent, en France même, regroupés dans des camps et soumis, dans une indifférence quasi générale, à des conditions de vie déplorables. Beaucoup d'entre eux, hommes, femmes, vieillards et enfants, n'en revinrent pas.

En ce jour de juillet 2011, où des milliers d'innocents subirent, il y a de cela 69 ans, la férule d'un Etat indigne complice d'une barbarie institutionnelle, l'imagination peine à concevoir la réalité d'un tel cauchemar.

Que des fonctionnaires français, formés à l'école de la République et élevés dans le respect de nos principes les plus sacrés, que des hommes, époux et pères de famille pour la plupart, aient pu obéir scrupuleusement à des ordres abjects, traquer leurs semblables, et les envoyer vers une destination dont tout laissait à penser qu'elle ne pouvait être que funeste, provoque en chacun d'entre nous une sensation de nausée et de vertige et taraude notre conscience.

Qu'aurions-nous fait à leur place?

Aurions-nous obéi à notre hiérarchie ou aurions-nous couru mille risques pour tenter de rester dignes, comme le firent certains ?

Le pire n'est en effet jamais inéluctable.

Souvenons-nous que lors de ce même été 1942 – et peut-être à cause de l'effroi provoqué par cette tragédie – s'amorce un mouvement irréversible d'interrogation, de défiance, puis de condamnation de la politique conduite par l'Etat Français.

Jusque là majoritairement confiante dans la personne du maréchal Pétain, la population multiplie les actes de résistance.

Alors que le gouvernement de l'Etat français renie les valeurs fondamentales de Liberté, d'Egalité et de Fraternité portées par notre histoire, des Françaises et des Français, de toutes origines et de toutes confessions, choqués par le sort réservé à des innocents, s'engagent sur la voie de l'honneur et de la solidarité, cachant ces proscrits ou les aidant à fuir, montrant ainsi que d'autres choix étaient possibles.

Combiens furent-ils, celles et ceux qui, dans l'ombre, apportèrent ainsi un soutien souvent vital, au péril de leur propre vie ? Nombreux, certainement, dont beaucoup, sûrement, restent encore anonymes. A ce jour, plus de 3 000 d'entre eux ont reçu le titre de « Juste de France ».

Dans l'adversité, ils ont su rester fidèles à leur conscience en tentant, à leur manière et avec leurs moyens, d'enrayer une machine destinée à broyer les êtres, et d'empêcher que des hommes qu'ils ne connaissaient pas mais qui auraient pu être leurs parents, leurs amis, leurs voisins, tant ils leur ressemblaient, ne subissent un sort atroce et inhumain.

Tout comme les résistants, par leur bravoure, ont su garder vivante la flamme de la patrie des droits de l'Homme, les "Justes de France", par leur humble courage, ont permis que les troisquarts de la population juive de France, et notamment beaucoup d'enfants, échappent à la déportation.

En ce jour de juillet 2011, souvenons-nous des victimes des persécutions et honorons les "Justes" de France.

En les unissant dans une même commémoration, cette journée nationale nous rappelle que l'indignité de quelques-uns, la lâcheté de certains et l'indifférence du plus grand nombre ne sauraient occulter la probité morale d'une minorité, et que, si certains sont capables du pire, d'autres tendent vers le meilleur.

A une époque où le spectre du communautarisme resurgit sous d'autres formes, il revient à chacun d'entre nous de se déterminer, en conscience, afin que la tolérance, le respect de l'autre et la justice demeurent ces idéaux avec lesquels on ne transige pas.

Marc LAFFINEUR